Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 20 septembre 2023

Présences

21 personnes présentes, dont 16 membres :

- Conseillers communaux : JACQUIEZ P. (Président), ADAM R. (Echevin), CELLIERE M., HAMOIR B. (Présidente du CPAS).
- Citoyens : ANCEAU M., BOURDOUXHE P., DEMOL L., FANTIN X., JORDENS L., MABILLE J., MARCHAND M-P., PAULY X., SAISELET Ch., VAN GEEL B., VAN HUMBEECK C., XHAUFLAIRE D.
- Administration communale : COLLARD S., MAGIS S.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., PILATI M.
- Invité : BOSSART E.

9 personnes excusées, dont 8 membres :

- Conseillers communaux : DUBUC E., GREGOIRE M., PAULY M. (Echevin).
- Citoyens : BARTHELEMI J-P., BAUDOUX T., DOUMONT A., HAYOT J-J., VERHAEGHE D.
- SPW-DGARNE : GABRIEL E.

8 membres absents :

- Conseillère communale : BENTZ A-S.,
- Citoyens : ALAERTS J., COLLINET D., DEJARDIN Ph., DESCAMPS J-M., HENRY J., MAMBOUR M., PESTIAUX S.

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il cède ensuite la parole à la Fondation Rurale de Wallonie, qui décline l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente ;
2. BiodiverCité 2023 : présentation des fiches-projets introduites dans la demande de subsides 2023 et présentation du projet des « Tomates de Doische » ;
3. Approbation du dossier de demande d'addendum au PCDR en vue de la construction d'une maison de village à Niverlée ;
4. Etat d'avancement des projets du PCDR ;
5. Divers

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Les membres de la CLDR approuvent, sans réserve, le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2023.

2. BiodiverCité 2023 et le projet des « Tomates de Doische »

Avant de céder la parole à Monsieur Eric BOSSART, venu présenter deux fiches-projets introduites dans la demande de subsides « BiodiverCité 2023 » et présenter le projet des « Tomates de Doische », la FRW présente les grandes lignes de cet appel à projets annuel de 12.000€ qui encourage les communes wallonnes à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité et de la nature.

Cette année, la Commune de Doische a introduit une demande de subsides de 9.975€ pour réaliser 3 fiches : l'achat de plants qui seront distribués lors de la Semaine de l'arbre en 2024 (1.860€), un site agroforestier pédagogique à Matagne-la-Petite (6.565€) et un site bio solidaire à Doische (1.150€). Le SPW n'a pas encore rendu d'avis sur la recevabilité de ces fiches.

La parole est cédée à E. Bossart qui commence par expliquer la genèse du projet des **« Tomates de Doische »**. Il possédait deux serres qui avaient été, il y a quelques années, cofinancées par des citoyens via un crowdfunding. Elles ont été déplacées début 2023 pour mener un projet avec la Commune de Doische et deux partenaires. Une serre a été installée à l'Athénée de Doische pour la section horticole et la nouvelle option CEFA maraîchage, l'autre à Matagne-la-Petite pour les stagiaires en horticulture de l'EFT Charlemagne, sur un terrain communal rue du Carmel.



La dimension pédagogique de ce projet est très importante avec l'objectif de cultiver d'anciennes variétés de tomates tout en enseignant aux élèves l'agroécologie. L'Athénée a reçu un subside de 5000€ par la province de Namur afin de renforcer la biodiversité de son site et créer des supports pédagogiques.

Ce projet vise à contribuer à la notoriété de la Commune. « Il existe la Fraise de Wépion alors, pourquoi ne pas lancer la Tomate de Doische ? » s'est dit Eric Bossart, par ailleurs Président de l'Office du Tourisme. La première fête de la « Tomate de Doische » a réuni 300 personnes la semaine dernière. Il explique qu'une des caractéristiques de la commune, outre la nature particulièrement présente et qualitative, est son agriculture et les produits de terroir qui en découlent. Développer l'agritourisme représente un levier intéressant pour le développement touristique de la commune. Cette volonté est aussi largement présente dans les communes françaises frontalières avec qui un partenariat a été lancé afin de mettre en avant cette particularité commune.

Au niveau du sud de l'entre-Sambre-et-Meuse, des études ont démontré qu'au niveau de la culture maraîchère, 4% seulement des besoins de la région y sont produits. De ce fait, le projet global, voulant valoriser cette filière et former des maraîchers sur le territoire répond à une opportunité intéressante pour le développement de l'économie de la région. La production de tomate réalisée par les 2 pôles de formation est redistribuée à prix démocratique, les coûts de production étant forcément bien moindres, le prix de vente proposé est bien inférieur à celui du marché. Bien que certains maraîchers n'apprécient guère ce côté du projet, l'idée est de rendre ce produit accessible à toutes les bourses et de pouvoir fournir une tomate de qualité pour tous.

E. Bossart présente ensuite la première fiche-projet. La serre de **Matagne-la-Petite** est implantée sur une parcelle communale en face du Carmel. Sur cette parcelle gérée par l'EFT Charlemagne, l'idée était de créer un **site agroforestier pédagogique** de 2 ou 3 ares en faveur de la biodiversité. Il est également prévu d'y implanter un verger conservatoire avec une vingtaine d'arbres demi-tiges d'essences locales. Des haies vives et fruitières en faveur de la biodiversité, des couloirs de permacultures, des nichoirs et abris pour la faune, des prés fleuris et des bandes enherbées sont prévus sur ce site. De même, un sentier didactique et des panneaux explicatifs y seront installés pour expliquer les bienfaits de l'agroforesterie sur la biodiversité. Ce site pourrait, à long terme, devenir une référence pour tout le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse disponible pour les citoyens, les écoles, les formations (taille, greffage) et les touristes.



Le projet de **site bio solidaire de Doische** se situe sur un terrain communal derrière le CPAS. L'idée est d'y développer la biodiversité dans une perspective de cohésion sociale avec des haies fruitières, pré fleuri, nichoirs. Ainsi, des ateliers de cueillette et de transformation pourront y être organisés, comme c'est le cas au potager partagé de Romerée.



En conclusion, E. Bossart insiste sur l'environnement exceptionnel de la commune qu'il est important de valoriser. Ces trois projets complètent ce qui existe déjà sur la commune (réserves naturelles Natagora, verger de Matagne-la-Petite, jardin partagé de Romerée) tout en étant un levier pour la sensibilisation et la formation des citoyens.

Un membre demande qui sera en charge de l'entretien de tout cela. L'EFT est en charge de la serre de Matagne-la-Petite et l'Athénée de celle de Doische. Au niveau de l'entretien, le site de Doische en demande moins et pourra se faire via une dynamique d'ateliers citoyens. Un membre suggère d'associer, au projet de Matagne-la-Petite, les futurs locataires des logements intergénérationnels du Carmel.

E. Bossart précise que l'ensemble du projet et le travail colossal qu'il représente a été bouclé en 6 mois. Les 2 établissements ont pris un numéro AFSCA pour la commercialisation de la production. Cette année, pour le

lancement, 8 variétés ont été plantées, 600 à 650 plants de tomates. Ce projet a pour ambition de se développer.

Un membre demande en quoi la tomate est spécifique à la commune de Doische. Elle ne l'est pas forcément, mais les infrastructures de formation étaient présentes et ce projet représente une façon de les développer. Un membre intervient sur la concurrence de ce projet vis-à-vis des maraîchers et sur l'image (trop) idéaliste de l'agriculture véhiculée par ce projet, bien différente de celle des agriculteurs. Le maraîchage est, bien évidemment, un métier difficile, il faudra donc envisager des aides pour les personnes finissant leurs formations. Il s'agit d'une des solutions trouvées pour favoriser l'implantation du maraîchage dans la région, le tout en valorisant la biodiversité. Cela peut sembler idéaliste, mais il y a des projets mis en œuvre ailleurs qui fonctionnent.

Un membre demande si ce projet représente un moyen de pallier les défauts du système éducatif. E. Bossart met en avant la motivation et l'engouement de tous derrière ce projet, aussi bien les professeurs que les élèves. Ce projet a été porté en très peu de temps par les acteurs de terrain et les résultats sont déjà très concrets, notamment via les retours positifs de tous. Ses serres étaient disponibles, et il a souhaité mettre cette infrastructure à disposition de personnes compétentes. C'est une bonne façon de les valoriser, tout en offrant des opportunités de développement pertinentes pour l'Athénée et l'EFT.

Un membre demande le développement idéal souhaité dans la suite de ce projet. D'une part, de faire de Doische une référence pour la biodiversité dans la région et, d'autre part, de sensibiliser le plus grand nombre. E. Bossart souhaite fédérer la commune autour d'un projet commun : la tomate de Doische.

La FRW transmet à la CLDR la demande d'un membre, excusé aujourd'hui, qu'elle met en lien avec la fiche-projet 2.4 du PCDR. Il souhaite s'impliquer pour la Commune et aimerait proposer des projets à réaliser grâce aux subsides de l'appel à projets BiodiverCité. Pour ce faire, il propose la création d'un Groupe Nature sur la Commune. Le Collège confirme que cette démarche n'est pas mise en place pour l'instant. Il serait intéressant de cartographier toutes les initiatives existantes sur l'entité, qui sont nombreuses. L'élaboration et la concrétisation des projets avec les citoyens exigent beaucoup d'investissement de la part de l'Administration communale.

3. Approbation du dossier de demande d'addendum au PCDR en vue de la construction d'une maison de village à Niverlée

La FRW commence par rappeler qu'un addendum permet d'introduire un nouveau projet dans un PCDR en cours de validité (1 par période de 5 ans). Ce projet doit être conforme à la stratégie de développement du PCDR et correspondre à une opportunité difficilement décelable par la commune au moment de son approbation. Le dossier de demande d'addendum, qui devra être approuvé par le Gouvernement wallon, se compose de 3 documents : une note d'intention reprenant les éléments de justification de la demande par rapport à la stratégie du PCDR et aux résultats de la consultation de la population, un bilan des projets et actions déjà menés et une fiche-projet.



La CLDR a eu accès au dossier complet en amont de la réunion. Ce dernier a été constitué à partir des demandes ainsi que des éléments rassemblés lors de la consultation de la CLDR et des membres du Comité des fêtes de Niverlée (24/04/23), sur lesquels le Collège communal a apporté quelques précisions lors de sa session du 26 juin dernier. Pour rappel, le projet se situe sur une parcelle de 1047 m^2 située au croisement de la route régionale et de la rue de Mazée. Il prévoit la création d'une salle de 280-300m^2 avec un accès PMR, comprenant du mobilier, de la vaisselle, une cuisine séparée d'un bar, un système de porte-accordéon, 2 douches hommes et 2 douches femmes permettant la pratique sportive, une citerne de récupération des eaux de pluie, un sas d'entrée avec une double porte afin de limiter le bruit, un chauffage au gaz, une haie et une clôture pour sécuriser l'espace par rapport à la route régionale, un parking vélos, un parking voitures au prorata de l'espace restant ainsi qu'une borne de rechargement pour voiture électrique.

Pour répondre à un membre, l'arbre centenaire devra probablement être abattu afin d'assurer la stabilité du terrain et du bâtiment. Il ne s'agit pas d'un arbre remarquable classé. Une haie sera plantée en compensation.

À l'heure actuelle, l'estimation totale est de 750.000€ - 800.000€ TVAC, comprenant 2100€/m^2, les aménagements extérieurs pour 100.000€, les honoraires de l'architecte de 10 à 12% ainsi que le mobilier. La Commune pourrait espérer un subside DR de 600.000€ - 640.000€ TVAC, sachant qu'il correspond à une subvention de 80% sur une assiette de maximum 850.000€ et donc, à un plafond de subsides de 680.000€. Les fonds propres communaux s'élèvent actuellement à 150.000€ - 160.000€ sur ce dossier.

Les membres n'ont pas de remarque à formuler sur le dossier.

La CLDR approuve, à l'unanimité, le dossier de demande d'addendum au PCDR en vue de la construction d'une maison de village à Niverlée.

Le dossier doit obtenir un avis de recevabilité de l'Administration du DR avant de pouvoir ensuite être soumis à l'approbation du Conseil communal. Par la suite, la procédure suivra le chemin « classique » des autres dossiers en DR en passant par l'introduction d'une demande de Convention-faisabilité pour commencer l'étude du projet par un auteur.

4. Etat d'avancement des projets du PCDR

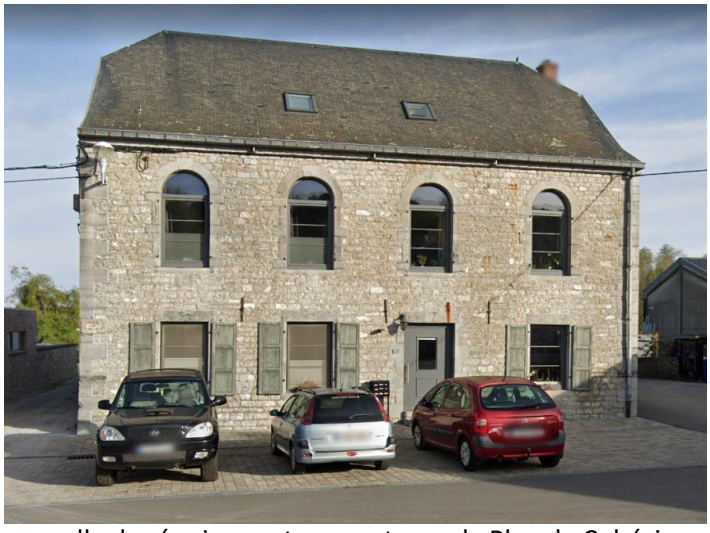
Aménagement de l'étang du Grand Bu à Niverlée en zone de convivialité et de loisirs – fiche-projet 1.4 du PCDR : Les deux demandes de financement ont été introduites par la Commune en mars 2023 (Développement rural et Espaces Verts). Depuis, le dossier est en attente d'un accord de la Ministre pour lancer la procédure d'adjudication des travaux. Le Bourgmestre a vu la Ministre à la foire de Libramont, qui lui a promis une signature en septembre. La Ministre s'est montrée favorable au projet, le Bourgmestre se montre donc à nouveau confiant dans l'aboutissement de ce dossier.

Création de logements intergénérationnels au Carmel – fiche-projet 1.3 du PCDR : Le comité d'accompagnement avant-projet, composé des pouvoirs subsidiants, des représentants de la Commune et de la FRW est programmé pour le 5 octobre 2023. Ensuite, l'auteur de projet pourra introduire la demande de permis d'urbanisme et rédiger le dossier projet définitif. La nouvelle estimation est de 1.578.500€.

Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de Village – fiche-projet 3.19 du PCDR : la présentation de l'avant-projet à la population et à la CLDR est programmée le 5 octobre 2023 par l'auteur de projet, Sébastien Moraux.

Budget participatif 2023-2024 : La subvention DR de 10.000€ a été accordée le 23 août 2023. La publicité a été lancée par la Commune le 27 août. Les groupements peuvent déposer leur dossier jusqu'au 13 novembre. Sabine MAGIS de l'Administration communale n'a pas encore reçu de demande d'informations. La FRW rappelle à la CLDR le processus, impliquant une première réunion du Comité de sélection (CLDR et Administration communale) en décembre 2023 et une deuxième en février 2024. Les lauréats seront annoncés en mars 2024 et les projets devront être réalisés pour septembre 2025.

Création d'une maison médicale – fiche-projet 2.1 : La Commune vient de signer un compromis de vente à 465.000€ pour le bâtiment de l'ancienne école maternelle, situé sur la place Quarante. Le Bourgmestre explique que l'idée est d'y implanter une Maison médicale comprenant, au rez-de-chaussée, 5 cabinets médicaux, une salle d'attente, une cuisine et un local secrétariat. Le premier étage est actuellement occupé par 2 appartements, cela ne changera pas et permettra à la Commune d'amortir son investissement avec les loyers. Plusieurs garages (150 m²) pourront être utilisés par le service travaux à l'arrière du bâtiment et la construction d'une annexe pour créer une salle de réunion, notamment pour le Plan de Cohésion Sociale, est envisagée. Le PEB des logements est en A et celui du rez-de-chaussée est en B, le bâtiment est équipé en panneaux photovoltaïques, ce qui veut dire que les investissements au niveau énergétique seront limités.



Un membre demande pourquoi créer une maison médicale alors qu'il y a déjà deux cabinets à Matagne-la-Petite. En réponse, Madame Hamoir présente plus en profondeur le projet. La Commune de Doische se trouve en zone de pénurie grave de médecine générale (il ne reste qu'1 seul médecin sur l'entité). Une maison médicale serait un deuxième levier pour attirer de nouveaux praticiens médicaux et paramédicaux. En effet, la Commune a contacté plusieurs experts (la Société scientifique de médecine générale, la Fédération des maisons médicales) qui sont unanimes sur le fait que le travail collaboratif est, désormais, bien plus attrayant pour la nouvelle génération de médecin. De plus, un travail pluridisciplinaire pourrait être mis en place en attirant divers spécialistes (kiné, psychologue, etc.) dans la même maison.

Une réunion de consultation des spécialistes de la santé de la région a été organisée en juillet 2023 afin de les informer sur les pratiques de groupe en médecine rurale et plusieurs paramédicaux (pas encore de médecin généraliste) se sont déjà montrés intéressés par le projet de Doische. En outre, la future maison médicale pourra très bien travailler en collaboration avec les cabinets de Matagne-la-Petite. Une décentralisation des services au sein de la Commune sera profitable pour les habitants.

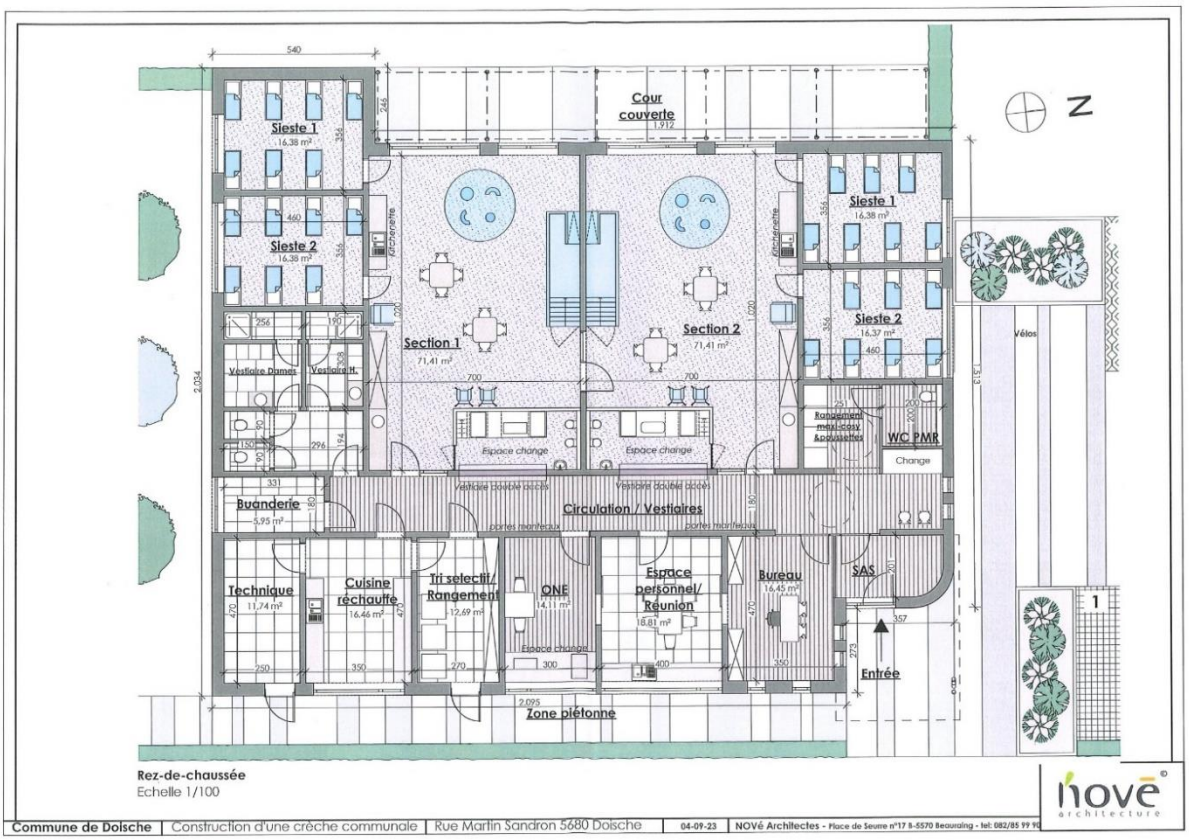
La Commune travaille à la réalisation d'une capsule vidéo afin d'attirer de jeunes médecins ou assistants en médecine et diffuse des informations dans les universités, notamment auprès de la nouvelle section de Namur.

Un membre demande quel sera le modèle commercial de la structure. Le Bourgmestre répond que chaque cabinet sera mis à disposition de médecins pour un loyer réduit et attractif. Par la suite, après quelques années, le loyer remontera si le médecin souhaite toujours occuper les locaux. La structure juridique sera, quant à elle, créée par les praticiens (maison médicale, association de santé intégrée…). De plus, cette maison médicale a plein d'autres avantages, notamment d'être près d'un futur pôle important de mobilité et de service, ainsi que de se situer près du CPAS, de la future crèche, des écoles etc.

Création d'une crèche communale – fiche-projet 3.5 :

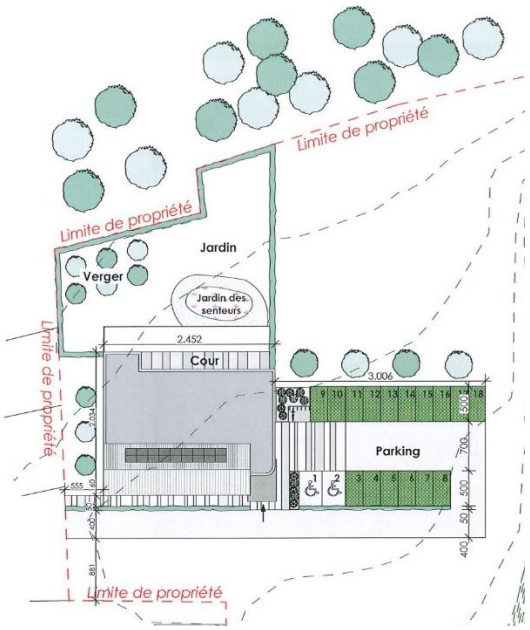
La Commune a reçu une promesse de subsides de 875.000€ pour implanter une crèche de 21 places sur un terrain derrière le bâtiment du CPAS. Le Bourgmestre explique que NOVé Architectes de Beauraing a été désigné comme auteur de projet et il fait circuler les premières esquisses (projet non finalisé) auprès des membres.

En prenant en compte les expériences d'autres crèches de la région, la Commune a décidé de construire directement un bâtiment de plain-pied pouvant accueillir 28 bébés, ce qui permettra l'ouverture de 7 places supplémentaires dans le futur. La crèche sera gérée par « Les Arsouilles », qui a remporté le marché de concession de service public. Le coût total du projet, actuellement, s'élève à 1.150.000€ TVAC, sans compter les voiries qu'il faudra aménager sur le terrain et pour lesquelles un auteur sera prochainement désigné. Un membre demande les délais de réalisation pour ce projet. La Commune espère déposer la demande de permis fin février 2024 et attribuer le marché en juin afin que les travaux débutent en octobre 2024 et se terminent en décembre 2025. En effet, cela est nécessaire dans le sens où, pour ne pas perdre de subsides, la crèche devra être ouverte avant le 30 mars 2026.









RAVeL Philippeville-Florennes – fiche-projet 2.11 :

Un subside de la Région wallonne a été obtenu en 2019, conjointement avec la Commune de Philippeville. Ce dossier est à l'arrêt, le département ponts et chaussées du SPW devant étudier la réfection de deux ponts situés sur l'entité de Philippeville, dont le surcoût est estimé à 750.000€. La Commune a appris début d'année que, faute de personnel, cette étude ne pourra pas être menée en 2023 mais seulement en 2026 !

Dans le même temps, la Commune a reçu un courrier du SPW lui signifiant la perte de subsides pour la réalisation des voies lentes au vu de la lenteur de ce dossier... Or, il est totalement inconcevable d'aménager, comme cela leur a été demandé, la voirie de part et d'autre des deux ponts avant leur réfection. Le Bourgmestre a pu expliquer la situation au Ministre Henry lors de la foire de Libramont et une réunion est fixée en octobre 2023 pour chercher une issue favorable à ce dossier.

5. Divers

Extension de la maison communale en vue de la construction d'une salle de réunion : le bourgmestre indique que l'ouverture des offres pour la réalisation d'une salle, notamment pour les réunions du Collège, au-dessus des bureaux du service urbanisme, est prévue cette semaine.

Rénovation du foyer culturel : le Bourgmestre présente l'état d'avancement du dossier. Les membres de la CLDR reconnaissent l'importance de ce projet, les locaux étant très énergivores et vétustes (dangereux avec des trous dans le plancher). Il est prévu de ne garder que la structure du bâtiment afin de pouvoir isoler le bâtiment de l'intérieur et réorganiser tout l'espace. Il est prévu de faire une grande bibliothèque au RDC, une salle de réunion et des sanitaires pour PMR. Au premier étage, on comptera 3 bureaux, un espace open space et une cuisine. Dans les combles, aménagés avec 2m sous plafond, un espace citoyen sera créé pour la tenue de réunions et la ludothèque, ainsi que des rangements. Avec la nouvelle isolation, l'installation d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques, la consommation d'énergie sera très limitée.

Un membre demande la ventilation des dépenses pour ce projet. Sur un total de 802.000€ : 283.000€ proviennent de subsides, 200.000€ seront financés par le foyer culturel et le reste sera sur les deniers communaux. Le service travaux de la Commune s'occupera de la démolition, ce qui réduit fortement le prix du projet.

Un membre demande le timing et un autre où les employés déménageront durant la réalisation des travaux. Il faudrait que la démolition soit finie pour le mois de décembre afin que l'entreprise puisse commencer les travaux en mars 2024. La fin des travaux est espérée pour décembre 2024. Durant les travaux, le foyer occupera la conciergerie de l'Athénée.

Entretien des voiries 2023 : La route entre le carrefour de Soulme et Surice, celle allant de Matagne-la-Petite à la chapelle Sainte-Hilaire et le tronçon de la route de Givet vers Niverlée seront refaits. Au niveau du PIC, il est prévu de faire l'égouttage, un trottoir et une piste cyclable au centre de Gochenée, ainsi que l'égouttage et une voirie avec un filet d'eau central pour créer un espace partagé rue du Ruage et rue Sainte-Colombe à Soulme. L'estimation financière est de 600.000-700.000€.

Pour l'aménagement de Soulme, un membre propose de demander l'avis de l'ASBL Plus Beaux Villages de Wallonie.

Un membre interroge le Bourgmestre sur l'installation des pots de fleurs, achetés mais non posés, qui permettront de ralentir la circulation dans le centre de Niverlée. Le Bourgmestre détaille la procédure qu'il faut respecter : « Monsieur sécurité Région wallonne » est venu tracer l'emplacement et il remettra son avis en octobre ou novembre. Il faudra ensuite faire approuver l'emplacement par le Conseil communal et faire approuver le règlement par le Ministre wallon de la Mobilité.

Désacralisation des églises – fiche-projet 3.7 : Un membre demande si la Commune a participé à la réunion organisée par le BEP en mai, ce qu'elle compte faire à ce niveau, ainsi que la position du Collège. Le Bourgmestre a participé à la réunion, qu'il a jugé très intéressante. Le Collège attend le PV du BEP avec la position de l'évêché. Sur le sujet, la Commune est actuellement dans l'optique de l'entretien régulier du patrimoine religieux afin de pouvoir envisager sereinement la désacralisation et le réemploi de ces bâtiments en temps voulu.

Aménagement de la salle de Vaucelles – fiche-projet 3.12 : Les plans de rénovation sont approuvés.

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion en félicitant le Collège, ainsi que le personnel communal pour tout le travail abattu dans les nombreux dossiers en cours. Il invite, ensuite, les membres à partager le verre de la convivialité.

Matteo PILATI et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie